

## Formation Méthodologie du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)

### Finalités de la formation :

- ✓ Remplir les conditions pour réaliser un CPOM pertinent, en lien avec les demandes et obligations des instances réglementaires et les évolutions des politiques publiques
- ✓ Savoir constituer un dossier le plus adéquat possible à fournir à l'ARS, en amont de la visite

### Objectifs opérationnels :

- Reprendre les éléments constitutifs du CPOM et se les approprier
- Prendre connaissance des documents liés au CPOM de la région et se former aux éléments théoriques
- Etablir les orientations stratégiques après avoir croisé les documents afférents
- Se former à argumenter

### Eléments de contenus :

#### Jour 1 de formation :

- ✓ Reprise des éléments de théoriques du CPOM listés en préambule et se les approprier dans son contexte professionnel

#### Jour 2 de formation :

- ✓ Analyser et cerner les documents de CPOM
- ✓ Analyser les documents concourant à la construction d'un CPOM

#### Jour 3 - 4 - 5 de formation :

- ✓ Apprendre à définir des axes d'amélioration,
- ✓ Apprendre à les corrélés aux moyens nécessaires à leur réalisation,
- ✓ Cadrer et adapter les indicateurs d'évaluation
- ✓ Acquérir des notions sur les supports adaptés

#### Jour 6 de formation :

- ✓ Savoir valoriser les actions et les mettre en exergue
- ✓ Savoir les argumenter et les présenter

#### Jour 7 de formation :



- ✓ Connaître les éléments nécessaires à la rédaction et savoir les répertorier efficacement
- ✓ Avoir une réflexion argumentée de la présentation aux instances

### Méthodes pédagogiques :

- ✓ Exposés du formateur
- ✓ Echanges animés par le formateur
- ✓ Séquence de créativité
- ✓ Travaux en sous-groupes
- ✓ **Une expression et connaissance des participants reconnues et valorisées :** Le formateur agence des situations d'apprentissage pour favoriser la mise en activité à venir, en proposant des moyens pour réussir. Les connaissances préalables des participants sont utilisées comme ressources et non comme obstacles à l'acquisition de nouvelles compétences.
- ✓ **Des apports théoriques** sont faits par l'intervenant et visent à l'augmentation de la connaissance en lien avec la pratique professionnelle sur le thème de la formation. Le travail d'appropriation des participants est favorisé par une dynamique d'apports utilisant des méthodes adaptées à la formation professionnelle d'adultes : power point brefs, lecture critique, exercices d'application ou d'expérimentations, vidéos, ...
- ✓ **Remise de documentation et de supports écrits.**  
La formation s'appuie sur des supports variés et une documentation élaborée par le formateur en amont de la formation en fonction du thème, à partir des caractéristiques des professionnels à former et de leur contexte d'intervention.

### Public :

Direction et membres des équipes interdisciplinaires sous forme de comité de pilotage ou d'équipe projet, dans la limite de 12 personnes maximum

Prérequis : Sans

### Durée :

De 7 à 14 jours en fonction de la complexité organisationnelle de la structure

7 heures de formation par jour

Formation intra-établissement, dans vos locaux

### Evaluation de la formation :

La formation fera l'objet d'une évaluation des acquis de connaissances et d'une évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

### Taux de satisfaction des stagiaires en fin de formation :

100 % des stagiaires satisfaits ou très satisfaits



## Possibilités d'accès pour les personnes en situation de handicap

Les formations sont mises en œuvre sur le site du client. Il appartient à ce dernier d'informer les personnes en situation de handicap d'informer sur les conditions d'accès des locaux notamment pour les personnes à mobilité réduite.

## TARIFS DES FORMATIONS

Le coût des formations est de 1200 euros par jour en intra-établissement, frais pédagogiques compris.

Les frais de déplacements sont en sus ; les déplacements routiers sont remboursés au kilomètre en fonction du barème URSSAF. Les autres frais de déplacements (hotel, repas, péage, parking, trains et transports en communs...) sont facturés au frais réel.

La formation continue pour adulte n'est pas assujettie à la TVA.

<https://www.marc-renard.fr/formation-formation-action-accompagnement-coaching/>